

tsan

ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
DES ARTS ET TECHNIQUES DU
THÉÂTRE



Toxe d'apprentissage

Costumes
Atelier costume
Lumière
Mise en scène
Direction technique
Son
Administration
Scénographie
Jeu

POURQUOI SOUTENIR NOS ÉTUDIANTS

L'ENSATT est une école de théâtre unique en Europe. On y enseigne sous un même toit dix métiers du théâtre : acteur, administrateur, concepteur costume, concepteur lumière, concepteur son, costumier, écrivain dramaturge, directeur technique, metteur en scène, scénographe. Chacun de ces métiers est enseigné séparément, pour ce qu'il est, mais aussi en lien avec les autres.

Les étudiants éprouvent à chaque étape de leur formation la dimension nécessairement collective de la pratique du théâtre. Dans un même mouvement, chaque étudiant est considéré ici dans sa singularité d'artiste, singularité qu'il s'agit durant ces années d'école de faire éclore et grandir.

On ne vient pas à l'ENSATT pour apprendre à reproduire le geste de ses maîtres mais, accompagné par ceux-ci, à affirmer le sien.

Laurent GUTMANN, directeur



160 étudiants

10 métiers



LE SEUL IMPÔT QUE VOUS CHOISISSEZ D'AFFECTER

La loi d'avenir professionnel réforme profondément le versement de la taxe d'apprentissage.

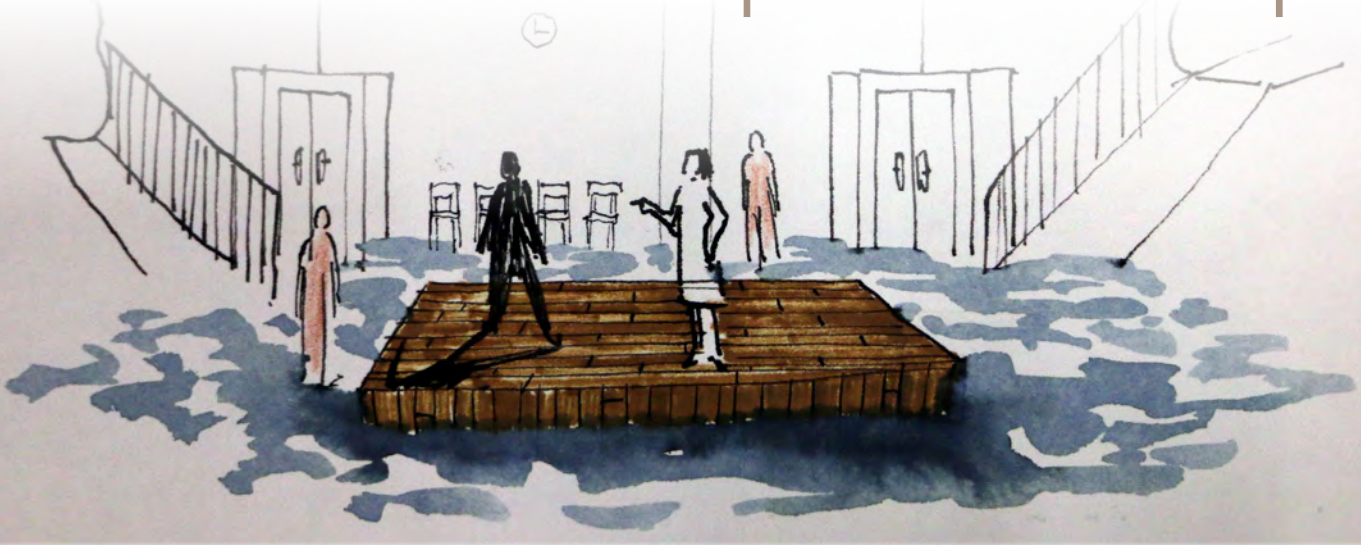
La taxe d'apprentissage pour l'ENSATT représente un soutien fort qui permet de réaliser la mise à jour des équipements et renforcer la réussite de nos étudiants.

Votre aide est nécessaire et précieuse pour l'avenir de notre école, plus que jamais nous avons besoin de vous.

CE QUE PERMET LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Devenez partenaire en choisissant de verser cette taxe à notre école. La taxe d'apprentissage permet à nos étudiants d'avoir accès à des outils performants et renouvelés. Votre action permet de soutenir la recherche, l'innovation et la création artistique des futurs professionnels du spectacle vivant. L'année dernière, votre versement nous a permis d'acheter de la documentation pour notre bibliothèque, et de louer des micros, une boîte de mixage, des pupitres de lumière, et un groupe d'électrogène destinés aux spectacles de notre École.

Une école unique en Europe



POUR DEVENIR NOTRE PARTENAIRE

L'ENSATT est désormais habilitée à percevoir les 13 % destinés à des dépenses libératoires choisies par l'entreprise (remplacement des hors quota).

La date butoir du versement des 13 % est fixée au 31 mai 2021.

Calculez le montant de votre solde de taxe d'apprentissage

Choisissez notre établissement

Adressez votre paiement directement à l'ENSATT – informations sur notre bordereau de promesse de versement

Informez nous de votre versement afin de nous permettre de vous remercier, de communiquer sur votre soutien, et de vous inviter lors des spectacles publics qui se déroulent dans notre Ecole-Théâtre.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter : Laëtitia NAÏLI

Assistante de la Directrice générale des services, en charge de la collecte de la taxe d'apprentissage - 04 78 15 05 32 – dgs@ensatt.fr

Mathieu Amaric
 Thierry Fratissier
 Laure Pichat
 Marc Lesage
 Cécile de France
 Isabelle Carré
 Christophe Malavoy
 Jérôme Deschamps
 Nicole Garcia
 Jean-Pierre Daroussin
 Marie-Sophie Ferdane
 Simon Delétang
 Catherine Frot
 Audrey Fleurot
 Rémi Tremblé
 Dominique Besnehard
 Clotilde Courau
 Olivier Pfeiffer
 koffi kwahulé
 Laure Calamy
 Murielle Mayette
 Fanny Gamet
 Isabelle Huppert
 Myriam Boyer
 Christine Scott-Thomas
 Olivier Py



Crédit photographique

Pages 2 et 3 : l'école au travail - Benjamin Bourgeois

Couverture et dernière de couverture : Coupe Royale - Copmp. Marius avec la 77^e promotion - David Anémian



www.ensatt.fr